



## AVIS DE COURSE

### Mémorial Michel BEAUDOUIN Régate inter série dériveur du 12 au 14 juillet

LARMOR PLAGE 56260

Organisé par LA SOCIETE NAUTIQUE DE LARMOR-PLAGE

#### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) en vigueur.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

#### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les dériveurs

A partir de 10 bateaux de la même série un classement spécifique sera réalisé

3.2 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant pour le 5 juillet 2014 au plus tard à la SNL : BP 45 56260 Larmor-Plage  
ou [snl.larmor@wanadoo.fr](mailto:snl.larmor@wanadoo.fr)

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour la régata (3 jours) sont les suivants :

- 20 € par bateau pour les dériveurs solitaires
- 40 € par bateau pour les dériveurs doubles

Pour les bateaux souhaitant participer uniquement au raid du lundi 14 : 15€

Repas des équipages :

– Cochon grillé le dimanche 13 juillet à partir de 20H. Repas : 15 €

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le vendredi 11 Juillet de 19h00 à 20h

Le 12 Juillet de 09h00 à 11h00

Le 13 Juillet de 19h à 20h pour le raid du lundi uniquement

Briefing : le 12 juillet à 12H30

Repas à la SNL à partir de 20h le 12 et le 13 juillet

Proclamation des résultats le 14 Juillet à partir de 16h00

### Jours de course

| Date     | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement                                   |
|----------|---|
| 12/07/14 | 14h30   |
| 13/07/14 | 12h00   |
| 14/07/14 | L'heure de départ sera affichée le 13 juillet à 20h et dépendra du parcours prévu |

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit ou raid

7.2 L'emplacement de la zone de course sera décrit en annexe ZONE DE COURSE

## 8. CLASSEMENT

Un minimum de 2 courses validées est nécessaire pour valider l'épreuve.

## 9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués lors de la proclamation des résultats

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [snl.larmor@wanadoo.fr](mailto:snl.larmor@wanadoo.fr)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016  
Applying to foreign competitors

### **RRS 64.3**

FFVoile Prescription (\*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

### **RRS 67**

FFVoile Prescription (\*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

### **RRS 70. 5**

FFVoile Prescription (\*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

### **RRS 78**

FFVoile Prescription (\*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

### **RRS 86.3**

FFVoile Prescription (\*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

### **RRS 88**

FFVoile Prescription (\*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

### **RRS 91**

FFVoile Prescription (\*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

### **APPENDIX R**

FFVoile Prescription (\*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr)